

Le nombre de participants étant limité à **50**, les inscriptions seront prises selon l'ordre d'arrivée.

Fiche à retourner par voie postale avant le 8 avril 2018 à
Joël MAROT - 264 rue Paul Auguste Moulin - 88380 ARCHETTES
accompagnée d'un chèque libellé à l'ordre de : **GCU - Antenne des Vosges**

NOM Prénom Prénom du conjoint

Adresse

C. Postal Ville

Tél. fixe Portable

Courriel

*S'il y a lieu,
prénom et âge des enfants*

Nombre d'adultes Nombre d'enfants

*Si enfants, me contacter
certaines activités et restaurant
ont un coût différent selon l'âge*

Arrivée prévue le vers h

1. Mode d'hébergement (mettre une X) - Nuitées à régler sur place

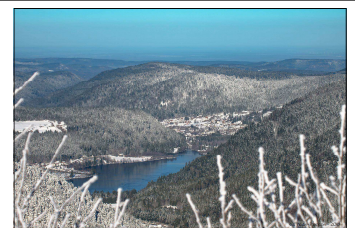
Caravane Tente Camping-car Location d'un lodge Hébergement extérieur

s'adresser directement au camping ou à l'extérieur

2. Co-voiturage : pour les activités en co-voiturage, je dispose de places libres

3. Choix des activités : merci de compléter le tableau

X	Activité	Unitaire	Nombre personnes	Total
	Vendredi 18 mai			
	Apéritif + buffet froid	20.00 €		
	Samedi 19 Mai			
	Excursion en car	16.00 €		
	Musée Unterlinden	11.00 €		
	Bistrot des copains	25.00 €		
	Balade en barque (Lauch)	6.00 €		
	Visite guidée de Riquewihir	4.00 €		
	Visite de la cave	5.50 €		
	Repas tartes flambées	12.00 €		
	Dimanche 20 Mai			
	Maison Louis (munster)	4.00 €		
	Travail du bois (Haut-fer)	6.50 €		
	Lundi 21 Mai			
	Visite des mines de cuivre	9.50 €		
	<u>OU</u> visite du musée du textile	6.00 €		
	Frais généraux	4.50 €		
	TOTAL à régler			



Tous les coûts sont calculés sur la base de 35 participants. Si ce nombre n'est pas atteint le 8 avril, des modifications pourront être apportées à ce programme, par exemple remplacement du car par un co-voiturage, la suppression ou le remplacement d'une activité payante par une autre. Les frais généraux sont destinés à couvrir des dépenses dont le coût définitif ne sera connu qu'au soir du 21 Mai (achat de boissons, provisions de bouche, et imprévus...). Si ces comptes laissent apparaître un excédent, celui-ci vous sera bien évidemment remboursé après le séjour.

